

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

DGAR_DFA25_14D

**Objet : Ouverture auprès de la Caisse d'Épargne d'un crédit de trésorerie de 10 000 000 €
pour 2025****DECISION DE REALISATION
D'UNE OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE**

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-2 ;

VU, la délibération rendue exécutoire du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au président en matière d'emprunts ;

VU, la proposition de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire en date du 11 avril 2025 ;

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉCIDE :

- de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de **10 000 000 €** (dix millions d'euros) aux conditions suivantes :
 - durée : date de signature du contrat au 31 décembre 2025
 - taux : EURIBOR 1 semaine flooré à 0 %
 - marge : + 0,33 %
 - base de calcul des intérêts : exact/360 jours
 - paiement des intérêts : trimestriel
 - pas de montant minimum des tirages et des remboursements
 - jour de départ du calcul des intérêts : jour du versement des fonds sur le compte du service de gestion comptable
 - jour d'arrêt du calcul des intérêts : jour de réception des fonds sur le compte du prêteur
 - commission d'engagement : + 0,03 % du montant du crédit
 - commission de non utilisation : + 0,03 % de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage

- de signer le contrat réglant les conditions de ce crédit de trésorerie court terme.

Vannes, le **28/04/25****Le Président du Conseil départemental,****David LAPPARTIENT**